



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

ACCUEIL PERISCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

A retourner en mairie

Responsable 1	Responsable 2
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Qualité : <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur	Qualité : <input type="checkbox"/> père <input type="checkbox"/> mère <input type="checkbox"/> tuteur
Adresse :	Adresse : <i>si différente du responsable 1</i>
Tél fixe :	Tél fixe :
Tél portable :	Tél portable :
Tél professionnel :	Tél professionnel :
Courriel :	Courriel :

ENFANT	
Nom :	Date de naissance :
Prénom :	Classe :

Personnes autorisées à reprendre le ou les enfants en dehors des parents	
Personne 1 : Nom :	Personne 2 : Nom :
Prénom :	Prénom :
Tél portable/fixe :	Tél portable/fixe :
Lien avec l'enfant : <input type="checkbox"/> Grands-parents	Lien avec l'enfant : <input type="checkbox"/> Grands-parents
<input type="checkbox"/> Ami <input type="checkbox"/> Assistante maternelle	<input type="checkbox"/> Ami <input type="checkbox"/> Assistante maternelle
<input type="checkbox"/> Autres, précisez :	<input type="checkbox"/> Autres, précisez :

Besoin particulier

L'enfant dispose t-il d'un PAI : OUI NON
(fournir le protocole)

L'enfant a-t-il une allergie : OUI Préciser :
 NON

Repas sans porc demandé : OUI NON

Pièces à fournir

- Copie des vaccinations et des maladies contagieuses du carnet de santé de l'enfant
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les activités périscolaires et extrascolaires

Autorisation de sortie

L'enfant ne sera autorisé à sortir de la garderie qu'avec les personnes indiquées sur la fiche de renseignements. Les enfants mineurs ne sont pas autorisés à récupérer un enfant sur les temps périscolaires sauf dérogation.

- J'autorise mon enfant ou mes enfants à partir seul(s) de l'accueil périscolaire. Je dégage la mairie de Guerlesquin et le personnel de l'accueil périscolaire de toute responsabilité.
- Non, je n'autorise pas mon enfant ou mes enfants à partir seul(s) de l'accueil périscolaire.

Droit à l'image

- J'accepte que mon enfant ou mes enfants soit(ent) photographié(s) ou filmé(s) dans le cadre des activités périscolaires et j'autorise la collectivité à utiliser ces images pour illustrer des supports d'information ou de communication (brochures, site internet, Facebook, bulletin municipal)
- Je refuse que mon enfant ou mes enfants soit(ent) photographié(s), filmé(s) ou enregistré(s).

Facturation

Un avis des sommes à payer sera adressé aux familles après pointage par l'agent en charge de l'accueil chaque mois.

Vous avez la possibilité de choisir entre différents moyens de paiement :

- soit par chèque à l'ordre du trésor public
- soit par prélèvement automatique (joindre un RIB et complété l'autorisation de prélèvement jointe)
- soit par carte bancaire ou prélèvement unique (cf p.4) sur le site www.payfip.gouv.fr en vous munissant de votre avis de sommes à payer, votre carte bancaire ou votre RIB/RIP **OU** [sur impots.gouv.fr](http://sur.impots.gouv.fr) avec vos [identifiants d'accès](#).
- Soit chez un buraliste affichant le logo « paiement de proximité » en espèces dans la limite de 300 € ou par carte bancaire : présenter le QR Code inscrit sur votre avis des sommes à payer et payer. Le buraliste peut vous imprimer un reçu nominatif. Il n'a aucune information de nature personnelle. Retrouver la liste des buralistes partenaires agréés sur : impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite. A Guerlesquin le buraliste SNC PENE propose cette option.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations susvisées.

Fait à :

Date :

Signature des parents :

Tout changement doit être signalé au service enfance de la Mairie de Guerlesquin : 02.98.72.81.79 ou enfance.guerlesquin@orange.fr

Les informations personnelles recueillies sur cette fiche, **sont obligatoires** et nécessaires pour assurer la gestion des services proposés par la Mairie de Guerlesquin (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données). Elles sont enregistrées et transmises aux services de la collectivité territoriale en charge de leur traitement. Vous disposez de droits sur les données vous concernant et concernant votre (vos) enfant(s), que vous pouvez exercer auprès du service de la collectivité concernée en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : place du Martray, 29650 GUERLESQUIN ou par email à urbanisme.guerlesquin@orange.fr, référente RGPD : Madame Maryline LE ROY.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Prélèvement automatique pour factures de cantine scolaire mairie de Guerlesquin

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la mairie de Guerlesquin à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la mairie de Guerlesquin.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 49 ZZZ 638261

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Centre des Finances Publiques de Lanmeur

Adresse : 6 Route de Morlaix

Code postal : 29620

Ville : LANMEUR

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

I B A N

()

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif **Y**

Paiement ponctuel **Y**

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la mairie de Guerlesquin. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la mairie de Guerlesquin.